

Ce document est constitué pour une très grande part d'une présentation du « Musée national de l'Assurance Maladie » disponible sur internet, rubrique « visites des groupes scolaires », à laquelle j'ai rajouté (en bleu) une partie des commentaires de notre très passionnée guide du 04/12/2015

Les photos sont de François Lagarde

Le Château "Les Lauriers", un lieu marqué par l'histoire

Le site du Musée se situe dans un château du XIXème siècle, bordé d'un parc aux arbres centenaires, au sommet de la colline de Lormont, à deux pas de Bordeaux.



Ce monument fut construit en 1860 par la famille Gradis. Ces armateurs juifs d'origine portugaise, installés à Bordeaux en 1697, sont les premiers, dès 1724, à commercer avec Saint-Domingue. A l'occasion, ils n'hésitèrent pas à pratiquer le commerce triangulaire pour le compte du Roi.

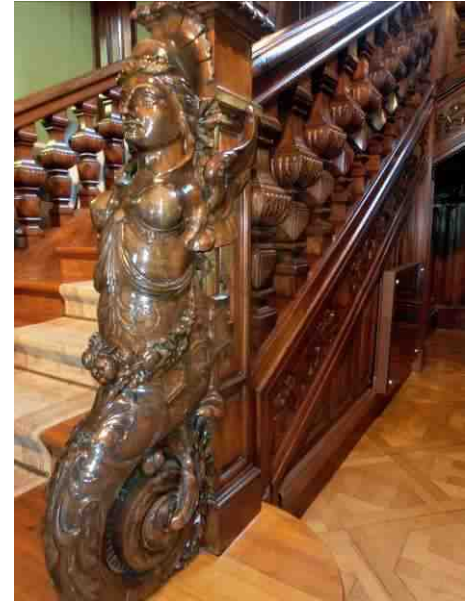
Par ailleurs, la maison Gradis accepta de jouer les bailleurs de fonds pour le gouvernement, ce dont elle retira de nombreux avantages ; en particulier, de la part de Louis XVI, qui par lettres patentes, leur accorda « par témoignage de satisfaction pour les services rendus au gouvernement » le droit de transmission du patrimoine, en dérogation avec la pratique alors en vigueur pour les Israélites.

En 1777, les Gradis reçurent même Beaumarchais et participèrent avec lui à la fourniture de matériel de guerre aux "insurgents" américains. Cette famille servit également la République durant la Première Guerre Mondiale.

Alors que les champs de betteraves sucrières étaient dévastés, la maison Gradis approvisionnait la France en sucre des Antilles.

En 1839, Benjamin Gradis hérite d'une propriété, appelée Domaine d'Israël, ayant appartenu à un lointain cousin, Raphaël-Isaac Mendès. Son fils, Moïse-Henri, y fait construire l'actuel château en 1860. Si l'architecture extérieure reste un peu massive et austère, l'intérieur est remarquable, en particulier le salon d'entrée qui comporte une magnifique cheminée de style Henri II et des colonnes sculptées en bois datant du XVIIIème siècle. Au bas de l'escalier, deux sirènes, figures rostrales d'un navire, scrutent les visiteurs.

C'est en 1948 que la CPAM de la Gironde fait l'acquisition du domaine, qu'elle aménage en maison de convalescence en 1951.



Au fil des ans, celle-ci s'avère peu adaptée à la dispense des soins. De nouveaux locaux plus appropriés sont construits dans le parc pour les convalescents et le château « Les Lauriers » est transformé en Musée national de l'Assurance maladie. Il est officiellement inauguré le 4 octobre 1989.

Le musée ne dispose pas d'archives de son histoire, mais il est animé depuis 2004 par une petite équipe de personnel permanent.

Descriptif de la visite

Des collections riches d'enseignement.

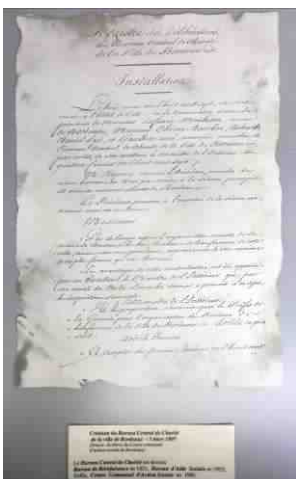
Le Musée est composé de neuf salles d'exposition. Chaque thématique est ici détaillée.

Salle 1 – Aux origines de la protection sociale

Dans cette salle, textes et lettres anciennes, ordonnances royales et lois républicaines témoignent des origines de la protection sociale et des premières manifestations de solidarité et ce dès l'Antiquité (pierre tombale d'Hermogène du 1er siècle ap. J.C.) puis au 17ème siècle (mesures prises par Henri IV pour les mineurs de fonds puis Colbert pour les marins de la marine royale), au 18ème et 19ème siècles avec le compagnonnage et la philanthropie.

De ces prémices à l'apparition de la Mutualité avec les sociétés de secours mutuels (au 19ème siècle), cette salle retrace l'histoire de ce parcours social exemplaire.

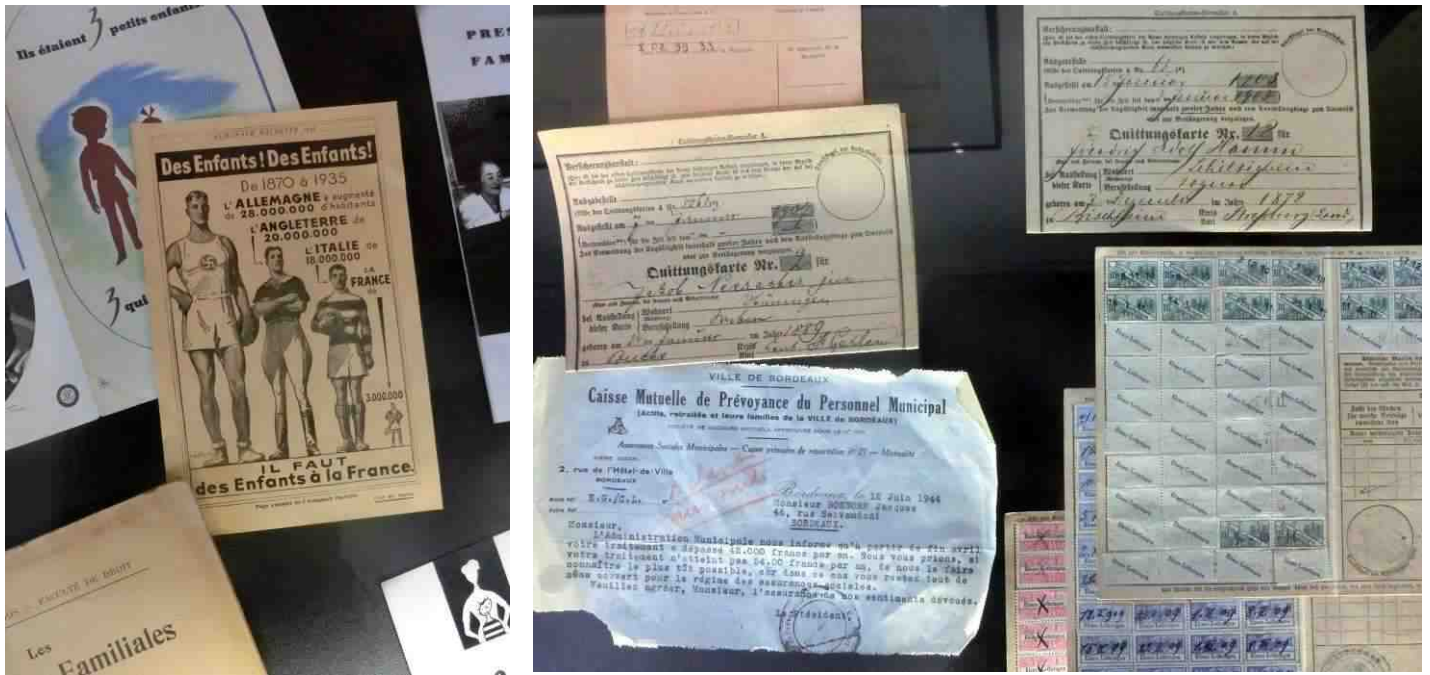
Sont notamment exposés différentes bannières et de nombreux diplômes et médailles décernés par les Unions et sociétés de l'époque.



La « Sécurité Sociale » a en fait démarré avant 1945. La solidarité sociale est beaucoup plus ancienne. Voir tableau des dates. L'Église a organisé pendant des siècles le secours des pauvres, mais le système a évolué avec le temps (notion de bons pauvres et de mauvais pauvres!). Saluons au passage dans cette salle la mémoire de « Daniel Iffla » philanthrope et mécène, créateur du « bateau soupe » un précurseur des restaurants du cœur.

Salle 2 – Les premières législations (1883-1932)

Un sens relativement large a été donné aux termes « Assurances sociales » puisqu'ici sont regroupés des souvenirs relatifs à la législation sur les Accidents du travail (1898) ou ayant trait au régime des Assurances sociales allemandes initiées par Bismarck dès 1883. On y trouve également des textes et dessins critiques ayant trait aux Retraites ouvrières et paysannes (1910). S'agissant plus particulièrement du régime français des Assurances sociales (1930), cette salle expose ce premier système obligatoire de couverture des risques « maladie, invalidité, décès » à travers des documents et images d'époque.



Rappelons que la loi « R.O.P » a été longtemps considérée comme une duperie et il a fallu attendre 1930 pour établir une nouvelle forme de cotisation obligatoire.

Salle 3 – La vie quotidienne aux débuts de la Sécurité sociale

L'atmosphère d'un centre de paiement dans les années 50 peut être facilement imaginée en parcourant cette salle. La reconstitution dans ses moindres détails d'une banque de caisse, des bureaux d'un chef de section et d'un liquidateur, transporte le visiteur dans un lieu à l'ambiance surannée. Et les nombreuses photographies témoignent de l'amélioration des conditions d'accueil intervenues depuis 1950 !

Salle 4 – Les débuts de la Sécurité sociale (1945-1967)

Une référence au rapport Beveridge (1942) s'impose avant d'aborder le programme du Conseil national de la Résistance. Cette salle décline l'instauration de la Sécurité sociale par les ordonnances de 1945, un historique des fondateurs, les premiers imprimés, décomptes, cartes d'immatriculation et la création des branches par la réforme Jeanneney de 1967.

Rappel historique : il nous a été précisé quels étaient les principes sous-jacents aux retraites "Bismarck" et anglaise "Beveridge".

Bismarck : connecté au travail et au patronat ; destiné à garantir un revenu de substitution.

Beveridge : défend l'universalité, pas d'appui sur le travail, paiement par l'impôt et géré par l'État, doit assurer un minimum vital.

En pratique, la France a opté pour un mix de ces deux concepts.

Subsiste le problème des différents régimes, l'unité n'a pas été réalisée, d'où manque d'uniformité. Autres difficultés : le casse tête de la disparité des différentes retraites et du manque à cotiser lié à l'importance du chômage.

Salle 5 – L'évolution de la Sécurité sociale (1967 à nos jours)

Cette salle présente les évolutions les plus récentes de la sécurité sociale et plus particulièrement de l'Assurance maladie : ordonnances Juppé de 1996, création de la CMU en 1999 qui garantit un accès aux soins à tous dans le cadre d'une solidarité nationale, réforme de 2004 mettant en place le parcours de soins coordonnés... Sont également

présentés les chiffres-clés de la Sécurité sociale mis à jour tous les ans ouvrant ainsi la question du déficit et des enjeux actuels de l'institution.

Pour plus de détails et des chiffres officiels, consulter sur Internet le site « Les chiffres clefs de la Sécurité Sociale »

Sachons toutefois, pour fixer les idées, que le budget s'élevait à 418 Milliards en 2011. Un déficit de 23,9 Md a été enregistré en 2010 (la pire année), pour 12,8 Md en 2014, et 10 Md env. attendus en 2015

Les efforts demandés commencent à porter leurs fruits.

Mentionnons aussi l'œuvre de M. René Carmille, brillant statisticien, patriote et Père du "Numéro individuel de Sécurité Sociale" toujours en vigueur.



Salle 6 - De la carte perforée à l'informatique

De la machine à calculer Brunsviga utilisée en 1935 à l'informatique d'aujourd'hui, l'exposition des différents matériels utilisés au cours de l'histoire de la Sécurité sociale est révélatrice du chemin parcouru en matière d'évolution technologique. Cette salle est aussi le témoin de la nécessité pour le personnel de s'adapter et de se former aux évolutions de plus en plus fréquentes pour rendre un service plus efficace aux assurés.

Salle 7 – Exposition temporaire

Cette salle permet de recevoir des expositions temporaires afin de renouveler la visite proposée au public. Elle est également équipée pour la diffusion de documents audio-visuels.

Salle 8 – L'action sanitaire et sociale des organismes de Sécurité sociale

Cette salle détaille les activités typiques d'une Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et plus particulièrement son action sanitaire et sociale, moins connue. Les centres d'examen de santé sont aussi à l'honneur grâce au matériel médical réuni en ce lieu. L'équipement du chirurgien-dentiste marque les esprits avec sa fraise à pédale ! *(Et nous a fait serrer les mâchoires!)*



Un espace dédié à la prévention permet de présenter différentes campagnes menées par la Sécurité sociale depuis les années 50

Salle 9 – Centre de documentation

Le musée dispose d'un centre de documentation spécialisé dans le domaine de la protection sociale autant dans ses aspects historiques que contemporains.

Les ouvrages sont accessibles au prêt pour trois grandes catégories de public : les membres du CAHSS, les organismes de protection sociale, certains utilisateurs extérieurs : enseignants-chercheurs, étudiants...

Accès au catalogue en ligne : www.musee-assurance-maladie.fr; rubrique Documentation.

En résumé, cette sortie aura été un excellent moment, émouvant, enrichissant qui nous a fait un peu mieux connaître cette grande dame dont nous sommes tous tributaires.

Merci à la famille Meyer d'avoir indiqué cette filière et aux dévoués organisateurs.

Bonne fin d'année !

En résumé, cette sortie aura été un excellent moment, émouvant, enrichissant qui nous a fait un peu mieux connaître cette grande dame dont nous sommes tous tributaires.

Merci à la famille Meyer d'avoir indiqué cette filière et aux dévoués organisateurs.

Bonne fin d'année !



Histoire de la sécurité sociale [*\(Tirée du même site Internet que le texte\)*](#)

XII^{ème} siècle	Instauration par Les rôles d'Oléron, à l'initiative d'Aliénor d'Aquitaine, du premier régime de soins et d'indemnisation au profit des marins accidentés.
1604	Prise en charge des soins aux mineurs blessés pendant leur travail dans les mines du Royaume décidée par Henri IV.
1673	Création du premier régime de retraite au profit des marins de la Royale par Colbert sous le règne de Louis XIV.
1791	Suppression des corporations et interdictions des groupements professionnels (Loi Le Chapelier).
1793	Reconnaissance à chacun du droit à l'assistance et à la protection sociale par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
1852	Autorisation de création des sociétés de secours mutuels placées sous le contrôle de l'État.
1881-1889	Création en Allemagne du premier système complet d'assurances sociales à l'initiative du Chancelier Bismarck.
1893	Création de l'assistance médicale gratuite pour les plus démunis
1898	Reconnaissance de la responsabilité de l'employeur en cas d'accidents du travail et indemnisation forfaitaire des salariés. Charte de la Mutualité émancipant les sociétés de secours mutuels de la tutelle de l'État.
1910	Création du premier système de retraite ouvrière et paysanne (R.O.P.)
1920	Création du Ministère de l'hygiène publique.
1928-1930	Création au bénéfice des salariés de l'industrie et du commerce du premier système complet et obligatoire d'assurances sociales.
1932	Création au profit des salariés de l'industrie et du commerce du premier système obligatoire de sursalaire familial financé par les employeurs.
1939	Le Code de la famille reconnaît le droit aux allocations familiales pour l'ensemble de la population active.
1942	Rapport Beveridge à l'origine du système de protection sociale anglais

1944	Proposition par le Conseil National de la Résistance d'un « plan complet de sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».
1945	Institution du régime général de la Sécurité sociale par les ordonnances du 4 et 19 octobre. Maintien d'un régime séparé pour les salariés agricoles et les salariés sous statut (régimes spéciaux).
1946	Reconnaissance par le préambule de la Constitution de la IV ^{ème} République du droit de tous à la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Bénéfice des prestations familiales à la quasi-totalité de la population.

1947	Accords collectifs interprofessionnels créant les régimes de retraite complémentaire des cadres (AGIRC).
1948	Instauration de trois régimes spécifiques de retraite pour les professions non salariés non agricoles (artisans, professions industrielles et commerciales, professions libérales).
1952	Création du régime d'assurance vieillesse obligatoire des exploitants agricoles, géré par la Mutualité sociale agricole (MSA).
1956	Création du Fonds National de Solidarité (FNS).
1958	Réaffirmation par le préambule de la Constitution des droits sociaux de l'Homme. Instauration du ticket-modérateur.

1961	Création du régime autonome d'assurance maladie-maternité-invalidité obligatoire des exploitants agricoles. Création du régime de retraite obligatoire des salariés non-cadres (ARRCO).
1966	Création du régime autonome d'assurance maladie maternité pour les non salariés non agricoles, géré par la CANAM (Caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes). Création du régime d'assurance obligatoire des exploitants agricoles contre les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de la vie privée.
1967	Réorganisation du régime général de la Sécurité sociale en trois branches gérées par trois caisses nationales : CNAMTS, CNAF, CNAVTS. Création de l'ACOSS pour gérer la trésorerie commune du régime général.
1968	Création du service médical de l'assurance maladie.
1972	Alignement du profil des assurances vieillesse des commerçants et artisans sur celui du régime général. Institution de la protection obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail.
1974	Harmonisation progressive des régimes légaux « de base ». Généralisation par l'intégration progressive à l'un ou l'autre de ces régimes de tous les français non encore affiliés. Compensation inter-régimes.
1975	Généralisation à l'ensemble de la population active de l'assurance vieillesse obligatoire.
1978	Création de l'assurance personnelle pour les personnes ne bénéficiant d'aucune protection sociale (loi de généralisation). Extension à l'ensemble de la population résidente des prestations familiales.
1982	Réforme des retraites : l'âge légal de la retraite passe de 65 à 60 ans.
1983	Mise en place du forfait journalier hospitalier à la charge des assurés sociaux.
198	Création du Revenu minimum d'insertion (RMI).
1990	Instauration de la contribution sociale généralisée (CSG).
1993	Réforme des retraites : allongement de la durée d'assurance, prise en charge par la solidarité nationale du financement de prestations non contributives.
1996	Création de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) affectée à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). Instauration des lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS) Mise en œuvre d'une politique de contractualisation entre les pouvoirs publics et les gestionnaires des différentes branches de la Sécurité sociale : COG (convention d'objectifs et de gestion)
1997	Mise en place de la carte Vitale.
1999	Création de la Couverture Maladie Universelle (CMU).
2003	Réforme des retraites : harmonisation progressive de la durée d'assurance entre les différents régimes, dispositif de retraite anticipée pour les carrières longues.
2004	Réforme de l'assurance maladie : création du médecin traitant, du dossier médical personnel, réforme de la gouvernance de l'assurance maladie et du système de santé, promotion des médicaments génériques, aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire, responsabilisation des assurés sociaux par la création d'un forfait de 1 euro par acte médical et de biologie.
2006	Mise en place du Régime social des Indépendants (RSI) regroupant les régimes d'assurance maladie des professions libérales, des industriels, des artisans et des commerçants ainsi que les régimes d'assurance vieillesse des industriels, des artisans et des commerçants.
2007	Mise à la charge des assurés sociaux d'une franchise médicale pour les frais remboursés par l'Assurance maladie sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires (plafond annuel de 50 €).
2008	Généralisation du Revenu de Solidarité Active (RSA) et réforme des politiques d'insertion.
2009	Réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) : création des Agences Régionales de Santé (ARS), modification des missions des CRAM qui deviennent CARSAT.
2010	Réforme des retraites : report à 62 ans de l'âge légal de la retraite et à 67 ans pour le service de la retraite à taux plein.